



AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE

Poste à pourvoir : Dès que possible

Affectation : Service social

Temps de travail : Temps complet

Grade : Agent technique

Rattachement hiérarchique : poste sous l'autorité du responsable de la police municipale

Objectif : Prévention et surveillance du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques.

Constater les infractions relevant de sa compétence, notamment celles relatives au stationnement, au bruit, à l'urbanisme et à l'hygiène publique.

Développer une relation de proximité avec la population, faire état des demandes et des sollicitations de la population dont il a la charge tout en étant attentif aux orientations des élus de la collectivité.

Missions :

- ✓ Garant de la politique locale de sécurité
- ✓ Déplacements constants sur la commune
- ✓ Relations et contacts permanents avec tous les services de la collectivité
- ✓ Collecter et rendre compte des informations sur les quartiers et les populations et de tout évènement observé pendant l'exercice de sa mission
- ✓ Constater les infractions et verbaliser celles entrant dans le champ de compétences
- ✓ Effectuer les missions d'appariteur auprès des services administratifs et intercommunaux
- ✓ Assurer la sécurité des piétons aux abords des écoles
- ✓ Exécuter, sous l'autorité du maire, dans les conditions fixées par le Décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 les missions relevant de sa compétence, en matière de police de la circulation et du stationnement, de la conservation du domaine public, de l'urbanisme, du bruit et des atteintes au règlement sanitaire départemental
- ✓ Etablir et assurer l'exécution des arrêtés de police du maire et constater par rapports ou procès-verbaux les contraventions à ces arrêtés
- ✓ Exécuter l'activité en fonction des orientations municipales, communiquées au chef de service, dans le strict respect de la loi et des attributions fixées par le pouvoir réglementaire.
- ✓ Respecter la déontologie, Avoir le sens du service public et des relations avec le public
- ✓ Collaborer avec les forces de sécurité de l'Etat, la préfecture (agrément, etc.), les pompiers (cellules de crise, manifestations, accidents)
- ✓ Conditions d'agrément et d'assermentation liées aux prérogatives exercées
- ✓ Relations fréquentes avec les acteurs locaux de la vie économique et sociale, le milieu associatif et les partenaires sociaux
- ✓ Port de l'uniforme obligatoire, permis de conduire nécessaire
- ✓ Assermentation en urbanisme

Compétences et qualités comportementales :

- ✓ Intègre et impartial
- ✓ Prise d'initiatives en cas d'urgence
- ✓ Connaissance de la réglementation
- ✓ Connaissance en urbanisme
- ✓ Maîtrise de l'outil informatique

- ✓ Disponibilité et sens du service public
- ✓ Capacité à travailler avec méthode et rigueur
- ✓ Goût prononcé pour le contact et le relationnel
- ✓ Adaptabilité à des horaires irréguliers, avec amplitude variable (soirée, week-end, jour férié, nuit). Rythme de travail très variable, en fonction des événements
- ✓ Rendre compte à sa hiérarchie
- ✓ Bonne condition physique. Très grande disponibilité

Le non-respect du cadre réglementaire et/ou l'outre-passement des prérogatives peuvent entraîner des sanctions administratives et pénales.

Une mauvaise qualité de la relation avec la population, une rupture du dialogue, des écarts de langage ou de comportement, une absence de neutralité dans la gestion et le suivi des situations peuvent entraîner des conflits, remettre en cause son autorité et nuire à l'image de la collectivité.

La présente fiche de poste n'a qu'une valeur indicative et non contractuelle. Elle ne prétend pas décrire l'exhaustivité des missions de l'agent et est susceptible de modifications. En outre, en cas de nécessité de service, l'agent peut se voir confier des missions non décrites dans sa fiche de poste.

Les candidatures sont à adresser par courrier à M. le Maire, 1 rue Sainte Anne - 78760 Jouars-Pontchartrain, ou par mail à : rh@jouars-pontchartrain.fr